

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
« SIENNA SOUVERAINS 3-5 »**

Paris, le 12/10/2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « **SIENNA SOUVERAINS 3-5** ». A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre Fonds :

- **Changement de nom**

Votre Fonds, actuellement dénommé « SIENNA SOUVERAINS 3-5 », est renommé «SIENNA OBLIGATIONS SOUVERAINS EURO ».

- **Modification de l'indice de référence**

L'indicateur de référence du Fonds était jusqu'à présent l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans (coupons nets réinvestis), représentatif de la performance des obligations des Etats de la zone euro de maturité comprise entre 3 et 5 ans.

Il est remplacé par un indicateur composite, constitué comme suit :

- 50 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans (coupons nets réinvestis), représentatif de la performance des obligations des Etats de la zone euro de maturité comprise entre 3 et 5 ans (code Bloomberg : LET3TREU) ;
- – 50 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 5-7 ans (coupons réinvestis), représentatif de la performance des obligations des Etats de la zone euro de maturité comprise entre 5 et 7 ans (code Bloomberg : LET5TREU).

L'administrateur de ces indices, Bloomberg Index Services Limited, est inscrit au registre des administrateurs d'indices de référence tenu par l'ESMA.

- **Modification de la date de clôture comptable du fonds**

La date de clôture de l'exercice comptable du Fonds, jusqu'à présent fixée au dernier jour de bourse à Paris du mois de mars, est désormais fixée au dernier jour de bourse à Paris du mois de décembre de chaque année.

- **Ajustement de la fourchette de sensibilité**

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré, jusqu'à présent comprise entre 0,5 et 6, est désormais comprise entre 3 et 8.

Les autres caractéristiques de votre Fonds demeurent inchangées.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de ces évolutions à compter du 02/11/2026.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du FCP et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com/>.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion